

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGE 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)

Demande de Cotations N°00005(BIS)

pour la

Passation des marchés de Prestations de :
SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE
DANS LE CADRE DU PAGE 3.

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGE 3)

Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

Pays : CAMEROUN

Emis le : [16/07/2023]

Agence Française de Développement



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION
EN FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

ADVANCED PROGRAM OF SPECIALISATION
IN PUBLIC FINANCE

**PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP)**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DES FINANCES

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE
DANS LE CADRE DU PAGFI 3.**

Référence No. : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

Nom du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)

**Acheteur : PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES
PUBLIQUES**

Pays : CAMEROUN

PIECE N° 1 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

JUILLET 2026

Pour ce faire, vous êtes priés de bien vouloir passer retirer le dossier de demande de cotation pour l'examiner et de retourner vos offres chiffrées au plus tard le **25 Septembre 2026 à 13 h**, sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'ouvrage avec la mention :

DEMANDE DE COTATION

**N° 00005 (BIS)/DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU 20 AOÛT 2026
POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE
CADRE DU PAGFI 3.**

Les offres seront remises au *Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.*

E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/699 16 55 60/697 92 13 32.

Site Web : www.pfinancespubliques.org

Vos offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC). La mission sera effectuée essentiellement à Yaoundé et aura une durée totale de **dix huit (18) mois**. Elle démarrera, dès la notification de l'ordre de service de commencer l'exécution des prestations.

Veuillez agréer, **Mesdames/Messieurs les Consultants**, l'expression de mes salutations distinguées.

Yaoundé le, **20 Août 2026**

*Le Président du Comité de Pilotage du Programme
Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques*

BASAHAG Achile Nestor

- To do this, you are kindly requested to collect the quotation request file to examine it and to return your priced offers no later than **September 25, 2026 at 1p.m.**, in a sealed envelope addressed to the Contracting Authority with the following note:

REQUEST FOR QUOTATION

**No. 00005 (BIS)/DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED AUGUST 20, 2026
FOR THE SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE IMPLEMENTATION
OF THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS PART OF PAGFI 3.**

The offers will be submitted to the Advanced Program Specialization in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Solidarity Bulding located at Camp-Sic Messa.

E-mail: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tel: 671 17 18 08/699 16 55 60/697 92 13 32.

Website: www.pfinancespubliques.org

Your offers must be quoted excluding value added tax (VAT) and including all taxes (TTC). The mission will be carried out mainly in Yaoundé and will have a total duration of twenty-four (24) months. It will start as soon as the service order to begin execution of the services is notified.

Ladies and Gentlemen, please accept accept my best regard.

Yaoundé on, **August 20, 2026**

*The Chairman of the Steering Committee of the
Advanced Program Specialization in Public Finance.*

BASAHAG Achile Nestor

3 – Financement

La prestation objet de la présente consultation est financée par la Convention N° CCM 1809 01 S – AFD du 05 octobre 2023.

4 - Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est : hors ligne.

5 - Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.
E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Site Web : www.pfinancespubliques.org, dès publication du présent avis.

6- Acquisition du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Site Web : www.pfinancespubliques.org

Contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **25 000 F CFA (vingt-cinq mille francs)** au titre des frais d'achat de dossier.

Copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

7 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP : 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa, au plus tard le **25 Septembre 2026 à 13 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION

**N°00005 (BIS)/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU 20 AOUT 2026
SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS
LE CADRE DU PAGFI 3.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8 – Recevabilité des offres

Les pièces administratives requises, sous peine de rejet, devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable.

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission.

11 – Délai d'exécution

La mission du cabinet de consultants se déroulera sur une durée de **dix-huit (18) mois (2026/2028)** pour assurer la prestation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

12– Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au Dossier de Demande de Cotation.

13 – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14 – Renseignement complémentaire

Pour toute information complémentaire relative à la présente consultation, les consultants invités peuvent s'adresser au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332 Yaoundé-Messa. Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/ 699 16 55 60 / 697 92 13 32. Site Web : www.pfinancespubliques.org

15 -Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques. bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.)

Yaoundé le, 20 Août 2026

*Le Président du Comité de Pilotage du Programme
Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques*

BASAHAG Achile Nestor



3 – Financing

The service covered by this consultation is financed by Agreement No. CCM 1809 01 S – AFD dated October 5, 2023.

4 – Submission Method

The submission method chosen for this Request for Quotation is off line.

5 – Consultation of the Quotation Request File

The physical file may be consulted free of charge at the Advanced Specialisation Program in Public Finance, PO Box: 2332 Yaoundé-Messa, Solidarity Building located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Website: www.pfinancespubliques.org, upon publication of this notice.

6 – Obtaining the Consultation File

The consultation file can be obtained during business hours from the Advanced Specialisation Program in Public Finance, PO Box 2332 Yaoundé-Messa, Solidarity Building, located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 171 808/ 699 165 560 / 697 921 332. Website: www.pfinancespubliques.org

Upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of 25,000 CFA francs (twenty-five thousand francs) for the application fee.

A copy of the receipt for payment will be attached to the submission file.

7 – Submission of Bids

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies, must reach the Higher Specialization Program in Public Finance BP: 2332 Yaoundé-Messa, Solidarity Building located at Camp-Sic Messa, no later than **September 25, 2026 at 1.00 p.m.**, local time, and must bear the mention :

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

No. 00005 (BIS)/DC/MINFI/SG/DB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DATED AUGUST 20, 2026 SELECTION OF A COMMUNICATIONS FIRM TO SUPPORT THE IMPLEMENTATION OF THE TRAINING PLAN RELATING TO ACCOUNTING REFORM AS PART OF PAGFI 3.

" ONLY TO BE OPENED DURING THE OPENING SESSION »

8 – Admissibility of Bids

The required administrative documents must, under penalty of rejection, be provided in originals or photocopies certified by the issuing authority, dated less than three (03) months ago.

Any bid that does not comply with the requirements of this quotation request file will be declared inadmissible.

The administrative documents, the technical offers, and the financial quotation must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following shall be inadmissible by the Contracting Authority:

- bids bearing information on the bidder's identity;
- bids received after the submission deadlines;
- bids that do not comply with the submission method;
- bids without information on the identity of the Call for Tender;
- failure to comply with the number of copies indicated in the RFP or offering only in copies.

12 – Completion time

The consulting firm's mission will be carried out over a period of **eighteen (18) months** (2026/2028) to provide the service, starting from the date of notification of the service order to begin the service.

13 – Award of Contract

The Contracting Authority will award the Contract to the bidder whose bid has been evaluated as the lowest priced and deemed compliant with the Request for Quotation Document.

14 – Validity Period of Bids

Bidders remain bound by their bid for sixty (60) days from the deadline set for the submission of bids.

15 – Additional Information

For any additional information regarding this consultation, invited consultants may contact the Advanced Specialization Program in Public Finance, PO Box: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité located at Camp-Sic Messa.

Email: info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr; Tel: 671 17 18 08 / 699 16 55 60 / 697 92 13 32. Website: www.pfinancespubliques.org

16 – Combating Corruption and Malpractices

To report any practices, facts, or actions, attempted corruption, or malpractices, please call CONAC at 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) by SMS, or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé, August 20, 2026

*The Président of the Steering Committee of the Advanced
Program of Specialization in Public Finance.*

BASAHAG Achile Nestor

PIECE N° 3 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} – Contenu du dossier de consultation

- 1.1 Le présent dossier de Demande de Cotation décrit la livraison devant faire l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et en stipule les conditions.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) AVIS DE CONSULTATION
 - (b) LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER
 - (c) REGLEMENT DE CONSULTATION
 - (d) CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
 - (e) MODELES D'ANNEXE
 - (f) PROJET DE LETTRE-COMMANDE
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles et spécifications contenus dans le présent dossier de consultation.

2.2 – PREPARATION DES OFFRES

Article 2 – Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 – Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

1. Documents administratifs

Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites :

1. une lettre de déclaration d'intention de soumissionner dûment signée et datée et timbrée du candidat (suivant le modèle joint au présent DC);
2. Attestation d'immatriculation;
3. Attestation de conformité fiscale délivrée par les services de la Direction Générale des Impôts;
4. Attestation de domiciliation bancaire;
5. Plan de localisation signé sur l'honneur par le soumissionnaire;
6. Attestation de non faillite;
7. Attestation de soumission CNPS;
8. Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP);
9. Les termes de référence dûment paraphés à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page.

NB :

- L'absence des pièces énumérées ci-dessus n'est pas éliminatoire ; toutefois, lesdites pièces seront exigées, au soumissionnaire adjudicataire du marché, dans un délai de 48 h accordé par la CIPM.
- Les Pièces administratives susvisées, devront être datées de moins de trois (03) mois et produites en copies certifiées conformes par l'autorité compétente.

2. Documents financiers

- a. La soumission datée, timbrée et signée;
- b. Le devis descriptif, quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- c. Le projet de Lettre-Commande ci-joint dûment rempli et signé par le soumissionnaire;

2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE -COMMANDE

Article 11 – Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre -commande au Soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la mieux disante.

Article 12 – Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre -commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage, en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre -commande,
- d) Le délai d'exécution des prestations.

Article 13 – Signature de la Lettre-Commande

Dans les sept (07) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou tout autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la manière suivante :

(i) Est coupable de « corruption » quiconque

- offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre -commande, et
- fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(ii) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

TERMES DE REFERENCE

SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGFI 3), la République du Cameroun a bénéficié d'une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) par convention de financement n°CCM1809 signé le 05 septembre 2023, pour la consolidation des états financiers de l'Etat pour tendre vers la certification des comptes. De manière spécifique, le projet PAGFI 3 vise l'amélioration des prévisions budgétaires et de l'exécution de la dépense publique, l'amélioration de l'information budgétaire et comptable aux niveaux central, décentralisé et parapublic et l'accompagnement de la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

A cet effet, le Ministère des Finances, principal acteur de la mise en œuvre de cet appui, a prévu dans le cadre du PAGFI 3, en concertation avec l'AFD, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de dissémination de la réforme de la gestion des finances publiques.

Pour la mise en œuvre de ce volet du PAGFI 3, le Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), institut de formation spécialisé en finances publiques – mis en place par convention tripartite signée le 09 octobre 2013 entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Yaoundé 2 – est mobilisé en tant que partenaire d'exécution (opérateur de la formation), eu-égard à ses missions et attributions auprès du Ministère des Finances.

A ce titre, le PSSFP souhaite s'attacher les services d'un cabinet de communication afin de l'accompagner dans ses missions de formation et dissémination, dans le cadre du périmètre qui est celui du PAGFI 3.

IV- LIVRABLES

- Plan de communication validé et mis en œuvre ;
- Rapports médiatiques et cybernétiques disponibles ;
- Documentation relative au PAGFI3 traduite ;
- revue de presse de la communication médiatique sur le PAGFI 3 disponible;
- Animation effective des plateformes numériques dédiées au PAGFI 3 ;
- Informations relatives aux différentes activités et missions du PAGFI 3 diffusées.

V- CALENDRIER ET DUREE

Le cabinet de communication sera recruté (e) pour une durée de dix-huit (18) mois (2026/2028) pour assurer la prestation ;

VI- FINANCEMENT

La prestation sera financée par la Convention N° CCM 1809 01 S – AFD du 05 Septembre 2023.

VII- COMPETENCES

Le cabinet de communication devra jouir d'une expérience de 05 ans dans le domaine de l'accompagnement institutionnel en matière de communication et de marketing politique. Il doit être assisté d'un consultant en marketing nanti d'une expérience de 03 ans dans le domaine du Marketing et de la communication digitale.

Spécifiquement, il devra disposer :

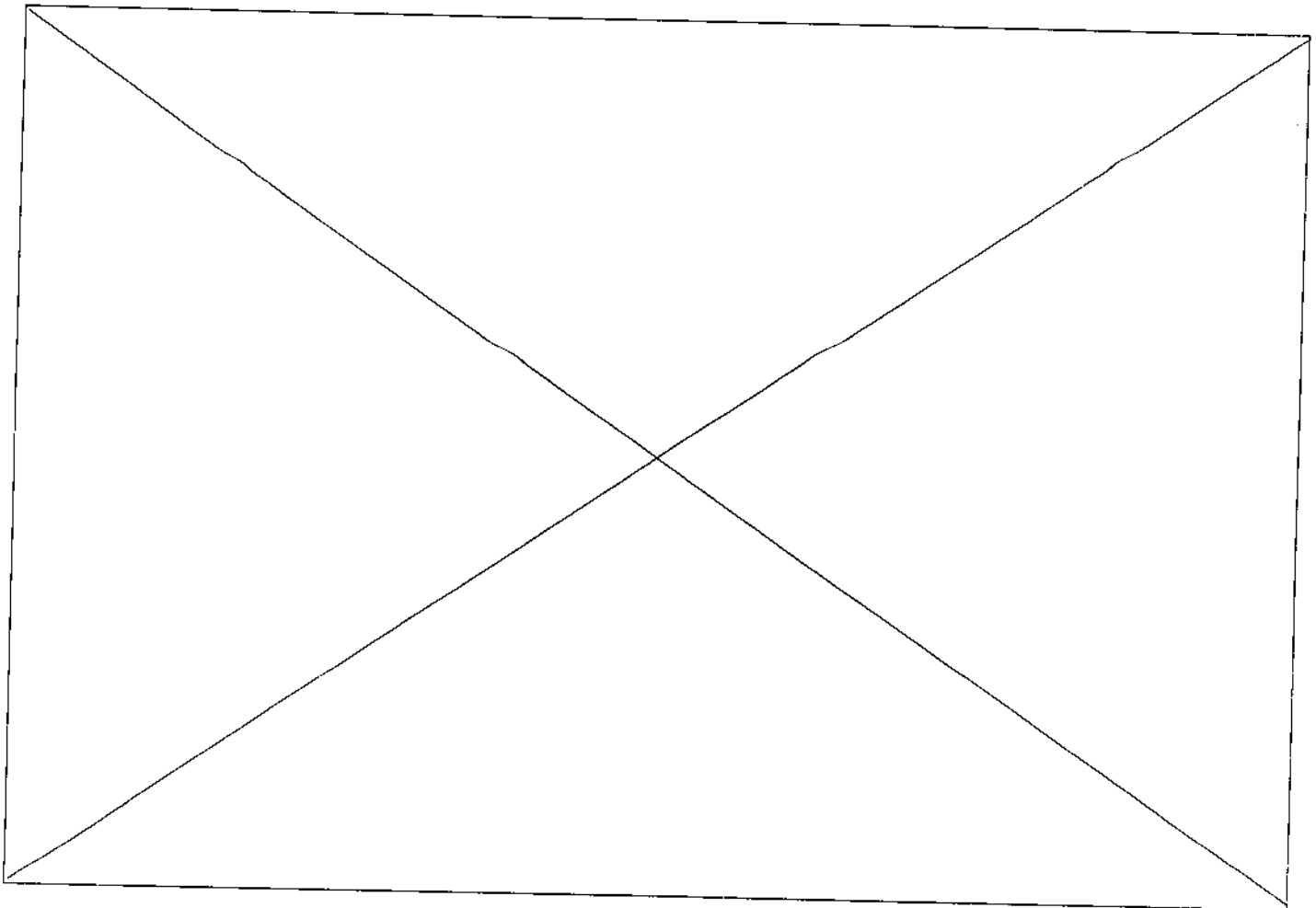
- De compétences éditoriales dans les domaines rédactionnels, de la vidéo et de la photographie ;
- Maîtrise des leviers marketing web et mobile ;
- Connaissance des problématiques d'animation et d'optimisation des sites web et du community;
- Maîtrise sur logiciels PAO (photoshop, indesign...)
- Création de posts pour les réseaux sociaux ;
- Rédaction journalistique (communiqués de presse, format web, dépliants) ;
- Capacité d'effectuer des reporting, suivi du budget, formalisation de présentation(PPT)
- Organisation logistique des événements ;
- Veille quotidienne de l'actualité relative à la réforme des finances publiques.

VIII- FORMATIONS

- Droit public (finances publiques) ;
- Journalisme/communication des organisations.

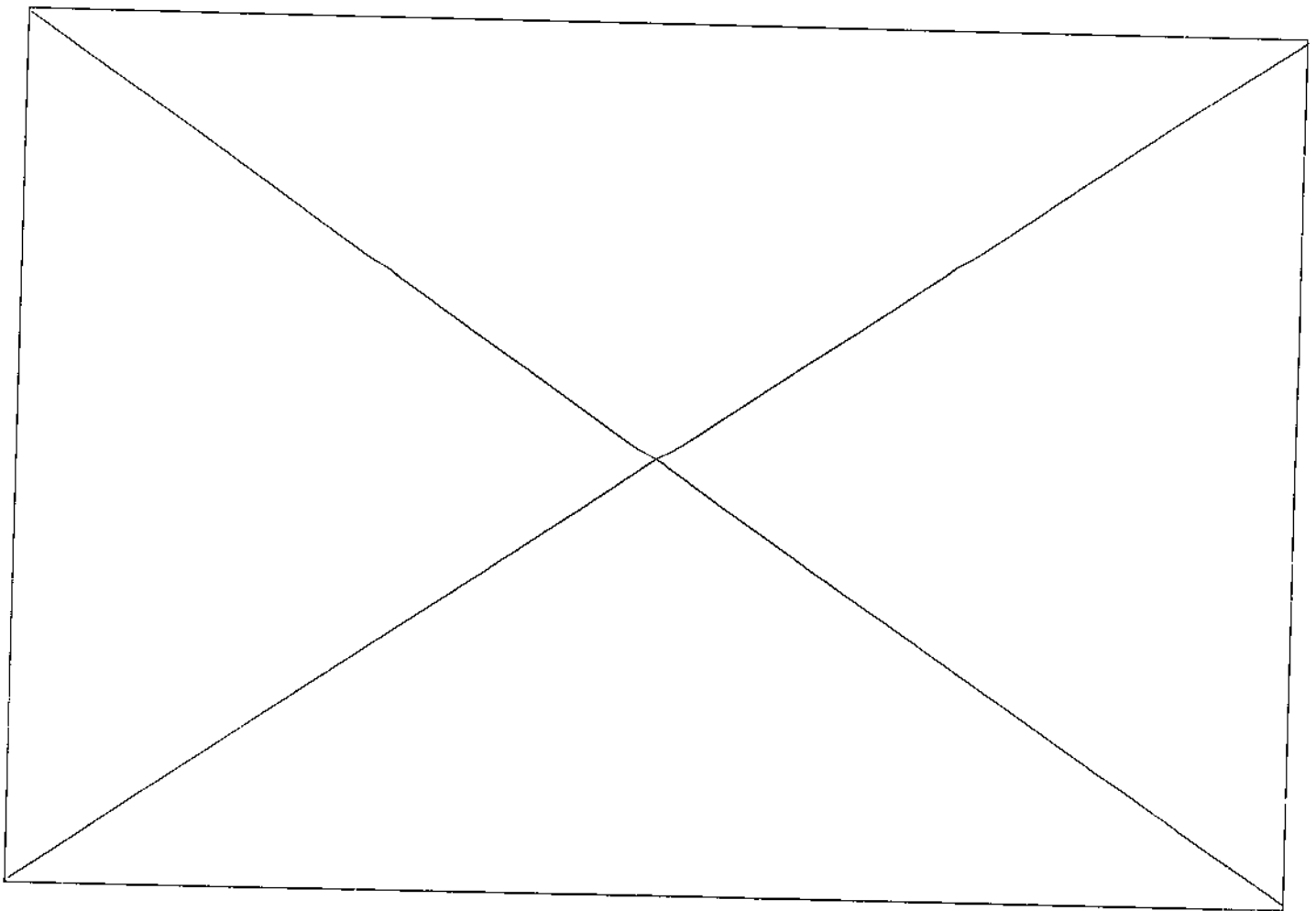
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
1	Recrutement d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation.	mois	18		
Montant HORS TAXES					
Montant TVA (19,25%)					
Montant Toutes Taxes Comprises					
Montant IR (2,2% ou 5,5%)					
Montant Net à Payer					



CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Description	Unité	Qté	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettre
Recrutement d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation.	mois	18		



4.1 - LETTRÉ DE SOUMISSION

Date : _____

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI 3/PSSFP/SPM DU _____
POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU
PAGFI 3.

**A Monsieur le Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en
Finances Publiques**

Monsieur et/ou Madame,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception,
nous, soussignés, offrons de fournir et d'exécuter

Conformément à la demande de cotation et pour la somme de : _____
_____ F CFA (en lettres) Hors Taxe sur la valeur
ajoutée et Toutes Taxes comprises _____ FCFA (en chiffres)
Hors Taxe sur la valeur ajoutée et _____ F CFA (en lettres) Toutes Taxes
comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée à exécuter les prestations selon les dispositions
précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de **dix-huit (18) mois** à compter de la
date de notification de la Lettre-Commande.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour toute la période de formation et dissémination,
dans le cadre du périmètre qui est celui du PAGFI 3, et ceci à compter de la date fixée pour l'ouverture
des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner; l'offre continuera à nous engager et
pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre,
complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera
une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Le _____

Signature _____

Nom et Qualité du signataire pour le compte du candidat

7

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINF/SG/DGB/DREF/CNMOP/PAGFI 3/PSSF/SPM DU _____ POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

Date limite de remise des offres : Le

Tableau 1 : TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	oui	non		
1								
2								
3								

Tableau 2 : MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE PHASE 3 (PAGFI 3)
PROGRAMME SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES (PSSFP).

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINFI/SG/PSSFP/SPM/DU

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI3
/PSSFP/SPM DU _____ POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

TITULAIRE :

ADRESSE : B.P. :
TEL. :
FAX :

OBJET : SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME COMPTABLE DANS LE CADRE
DU PAGFI 3.

LIEU D'EXECUTION : Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques BP: 2332
Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa.

DELAI D'EXECUTION :

MONTANT EN FCFA :

DESIGNATION	MONTANT EN EUROS	MONTANT EN (F CFA)
MONTANT H TVA		
MONTANT TVA		
MONTANT TTC		
MONTANT AIR		
MONTANT NAP		

FINANCEMENT : CONVENTION N° CCM 1809 01 S – AFD DU 05 OCTOBRE 2023

SOUSCRITE LE

SIGNEE LE

NOTIFIEE LE

ENREGISTREE LE

mf

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1er - OBJET
- ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 – CONSISTANCE DE LA MISSION
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DE LA MISSION
- ARTICLE 11 – RECEPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 12 – ASSURANCE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 13 – GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 15- MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 17 – REGIME FISCAL ET DOUANIER
- ARTICLE 18 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT
- ARTICLE 19 – NANTISSEMENT DU MARCHE

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 --EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 – LITIGES
- ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

17. La Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 14 Juillet 2026 relative au respect des dispositions textuelles encadrant le réexamen des dossiers par les Commissions de Passation et de Contrôle des Marchés en cas de désaccord persistant avec le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'ouvrage sont dévolues au **Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques** ;
- Les attributions de Chef de Service du Marché sont dévolues au **Responsable Administratif et Financier du PSSFP** ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le **Responsable en charge des Affaires Financières et des Comptes**.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Le délai d'exécution est fixé à vingt-quatre (24) mois, à compter de la date de notification l'ordre de service de démarrer la prestation.

La mission sera effectuée dans les locaux du *Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques* BP: 2332 Yaoundé-Messa, Immeuble de la Solidarité sis au Camp-Sic Messa. E-mail : info@pfinancespubliques.org; mbapierro@yahoo.fr, Tél : 671 17 18 08/ 699 16 55 60 / 697 92 13 32.
Site Web : www.pfinancespubliques.org

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile

A :

B.P. :

Tél. :

FAX. :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II

EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'exécuter la mission, objet de la présente lettre de commande tel que décrit dans les termes de référence annexe de cette Lettre-Commande, sous le contrôle de l'ingénieur du marché, et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 9 – CONSISTANCE DE LA MISSION

9.1 – Objectif général

Accompagner le PSSFP dans la communication sur la mise en œuvre de la réforme comptable à travers les actions de formation à mener.

9.2 - Objectifs spécifiques

- Assister les responsables du PSSFP dans la couverture médiatique, cybernétique des sessions de formation ;
- Élaborer un plan de communication ainsi que des outils dédiés à la communication sur les activités de renforcement des capacités dans le cadre du PAGFI3;

my
7

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de.....F CFA TTC
(..... francs CFA toutes taxes comprises), conformément au détail ci-après :

N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
1	Recrutement d'un cabinet de communication pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de formation.	mois	18		
Montant HORS TAXES					
Montant TVA (19,25%)					
Montant Toutes Taxes Comprises					
Montant IR (2,2% ou 5,5%)					
Montant Net à Payer					

ARTICLE 15- MODALITES DE PAIEMENT

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture unique.

ARTICLE 16 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire n°ouvert auprès de la banqueau nom de (Cocontractant).....

ARTICLE 17 – REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande sera exécuté conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 18 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Après enregistrement dans les délais réglementaires, cinq (05) exemplaires originaux enregistrés du marché devront être retournés dans le délai sus prescrit au Service des Marchés, pour diffusion.

ARTICLE 19 – NANTISSEMENT DE LA LETTRE-COMMANDE

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le Décret n°2018/366 du 20 JUILLET 2018, portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses : Président du Comité de Pilotage du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques ;

Comptable chargé du paiement : le Responsable Administratif et Financier du PSSFP ;

Autorité compétente pour fournir les renseignements énumérés : le Comptable Matières du PSSFP.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 –EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Douze (12) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités et diffusés par les services du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 21 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

PAGE N° _____ ET DERNIERE DE LA
LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINFI/SG/PSSFP/SPM/ DU
 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINFI/SG/DGB/DREF/CSMOP/PAGFI3
 /PSSFP/SPM DU _____ POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET DE COMMUNICATION POUR
 L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION RELATIF A LA REFORME
 COMPTABLE DANS LE CADRE DU PAGFI 3.

AVEC LE CABINET DE COMMUNICATION

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE :

DESIGNATION	MONTANT EUROS	MONTANT EN F CFA
MONTANT H TVA		
MONTANT TVA		
MONTANT TTC		
MONTANT AIR		
MONTANT NAP		

DELAI D'EXECUTION :

LUE ET ACCEPTEE
 LE COCONTRACTANT.

Yaoundé, le _____

SIGNEE
 LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME
 SUPERIEUR DE SPECIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

mf

ANNEXE 1 - LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2024 AU CAMEROUN

I. BANQUES

- 1 –Acces Bank Cameroun, B.P: 6 000 Yaoundé;
- 2 –Afriland First Bank (AFB), B.P: 11 834 Yaoundé;
- 3 –Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE) Yaoundé ;
- 4 –Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P: 2933 Douala ;
- 5 –Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P: 12 962 Douala ;
- 6 –Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI-BANK), B.P: Douala ;
- 7 – Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC). B.P: 1925 Douala ;
- 8 –Citibank Cameroun, B.P: 4571 Douala;
- 9 – Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P: 4004 Douala;
- 10 –Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), B.P: 30388 Yaoundé ;
- 11 – Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P: 582 Douala;
- 12 – La Régionale Bank. B.P: 30145 Yaoundé ;
- 13 – National Financial Crédit-Bank (NFC-Bank), B.P: 6578 Yaoundé ;
- 14 – Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P: 300 Douala ;
- 15 – Société Générale Cameroun (SGC), B.P: 4042 Douala ;
- 16 – Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), B.P: 1784 Douala;
- 17 – Union Bank of Cameroon (UBC), B.P: 15569 Douala;
- 18 – United Bank of Africa (UBA), B.P: 2088 Douala.

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 19 –ACTIVA Assurances, B.P: 12 970 Douala ;
- 20 –AREA Assurances S.A., B.P: 15 584 Douala ;
- 21 –ATLANTIQUE Assurances Cameroun IARDT, B.P: 3073 Douala ;
- 22 –CHANAS Assurances S.A., B.P: 109 Douala ;
- 23 –CPA S.A., B.P: 54 Douala ;
- 24 –NSIA Assurances S.A., B.P: 2 759 Douala;
- 25 – PRO ASSUR S.A., B.P: 5 963 Douala;
- 26 –Prudential Beneficial General Insurance, B.P: 2 328 Douala;
- 27 – ROYAL ONYX Insurance, B.P: 12 230 Douala ;
- 28 –SAAR S.A.. B.P: 1011 Douala ;
- 29 – SANLAM Assurances Cameroun, B.P: 12125 Douala ;
- 30 – ZENITHE Insurance, B.P: 1540 Douala.

4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition

4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;

4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD.

6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (en cas de refinancement d'un marché déjà attribué)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :

7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.

7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.

7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.

7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION

Tableau 1 : Critères éliminatoires

N°	CRITERES	EVALUATION	
		OUI	NON
1	non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission		
2	fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification de pièces		
3	absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation		
4	absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)		
5	non-conformité du modèle de soumission		
6	Avoir obtenu au minimum 80/100 points des critères essentiels		

Tableau 2 : Critères essentiels

Critères	Sous-critères	Notes des Bureau d'Etudes		
		BE N°1	BE N°2	BE N°...
I - COMPREHENSION DES TDR (25 POINTS)				
Compréhension et Pertinences des observations sur les TDR	Compréhension : 12 points			
	Pertinence des remarques faites sur le TDR : 13 points			
Sous-total 1 sur 25 points				
II - METHODOLOGIE ET PLANNING D'EXECUTION DE LA MISSION (25 POINTS)				
Méthodologie et planning d'exécution de la mission	Organisation générale de la mission (02 points)			
	Présentation des outils et équipements liés à la mission et de leur utilisation (02 points)			
	Description de la logique d'exécution de la mission (04 points)			
	Méthodologie spécifique, utilisée pour exécuter la mission (04 points)			
	Description du rôle et du niveau d'intervention des parties prenantes dans la mission (ainsi que les services du Maître d'Ouvrage dans la phase validation des rapports) (04 points)			
	Cohérence dans la répartition des tâches (03 points)			
	Clarté sur la cohérence, l'enchaînement des activités (03 points)			
	Coordination des activités et Organigramme des tâches (03 points)			
Sous-total 2 sur 25 points				
III - EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL CLE AFFECTE A LA MISSION (35 POINTS)				
Expérience et Qualification du personnel clé affecté à la mission	CHEF DE PROJET (20 points)	BE N°1	BE N°2	BE N°...
	* CV daté et signé : 1 point			
	Diplôme supérieur de niveau BAC+3 certifié, minimum en DROIT PUBLIC (finances publiques) ou domaine connexe : 3 points			
	* Expérience générale en communication ≥ à 05 ans : 3 points			
	* Expérience en production de mémo : 3 points			
	* Expérience dans la production de plan de communications 3 pts - Moins de 3 ans, 1,5pt ; 3 ans et plus, 3 pts.			
	* Expérience dans la production de la traduction des documents 3 pts - Moins de 3 ans, 1,5pt ; 3 ans et plus, 3 pts.			
	* Expérience dans la production de la production de revues de presse 3 points Moins de 3 ans, 1,5pt ;			